

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 16 novembre 2009

2 Conseil d'administration du centre Georges Brassens - remplacement d'un membre

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. RIFI-SAIDI

Mme. M'BAYE

M. SEGUIN

Mme FÉVRIER

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : Mme KOUACHI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents **33**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Le centre Georges Brassens, association de loi 1901, a été créé en 1985. Il mène des missions d'insertion professionnelle, sociale et citoyenne en direction des habitants du quartier Rouher. Il développe des projets pour et avec les familles, propose des actions en direction des jeunes, des contrats locaux d'accompagnement scolaire, des rencontres, des loisirs... Il met en place des activités socioculturelles ouvertes sur le quartier en lien avec les habitants.

Par délibération n°3h en date du 28 avril 2008, le conseil municipal a désigné les membres appelés à siéger au conseil d'administration de ladite association.

Monsieur Karim LARIBI ayant démissionné de ses fonctions au sein du conseil d'administration, il y a lieu de le remplacer.

Les candidats proposés sont :

- Pour la liste « Creil l'audacieuse, rassemblement des forces de gauche »
 - Maryline DUHIN

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu la création en 1985, du centre Georges Brassens,
Vu la délibération n°3h du conseil municipal en date du 8 avril 2008,
Vu la démission de monsieur Karim LARIBI, au sein du conseil d'administration,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Madame BOUKHELIF ne prend pas part au vote.

Votants : 38

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 9

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique :

de désigner : Maryline DUHIN, membre du conseil d'administration du centre Georges Brassens.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMAIN

20 NOV. 2009

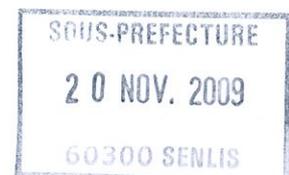
Affiché le :

20 NOV. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 20.11.09 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rafuy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE